

## ÉPREUVE RÉDACTIONNELLE DE MÉDECINE DU TRAVAIL

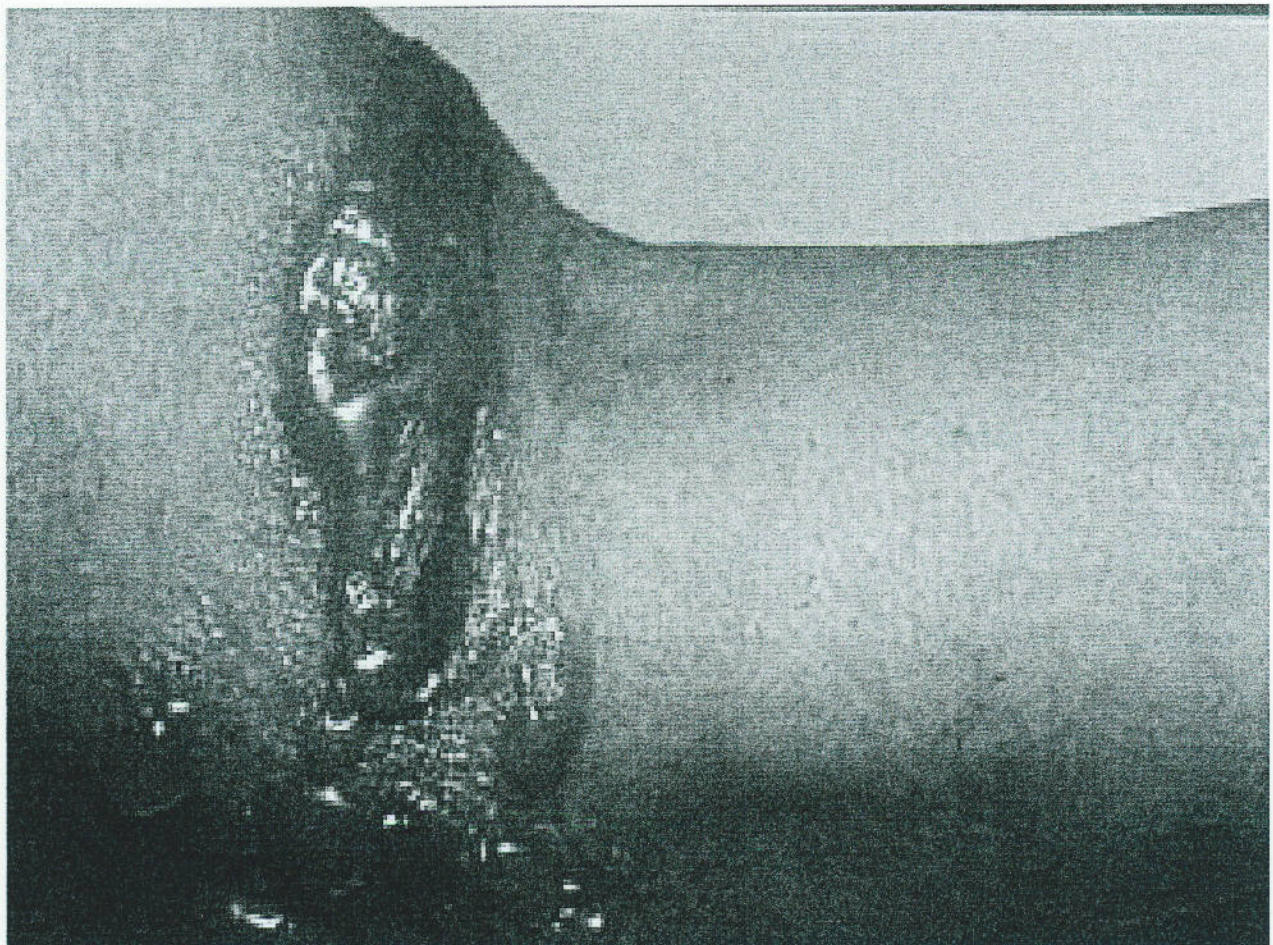
### QUESTION N° 1 :

**ÉNONCÉ :** Mme B, 48 ans, travaillant comme agent de service hospitalier dans une clinique privée, vient vous consulter en raison de l'apparition depuis trois mois de lésions des mains, entraînant de fortes démangeaisons, s'atténuant pendant les week ends et guérissant pendant les vacances pour réapparaître au bout de quelques jours de travail. L'examen des mains de la patiente montre des lésions grossièrement eczématiformes, érythémato-oedémateuses, légèrement desquamatives, sans véritables vésicules, atteignant surtout les faces dorsales des doigts, et des mains. Les ongles sont intacts. Il n'y a aucune lésion cutanée du reste du corps, aucun autre signe. Elle est en bon état général

1- Quelle est votre hypothèse diagnostique principale pour les lésions de cette patiente? Quels examens complémentaires spécifiques de ce type d'affection peuvent être demandés ? Précisez les méthodes utilisées et les principaux résultats attendus.

2- Quelles mesures de prévention allez-vous proposer pour éviter la récurrence de telles lésions?

3- La patiente revient vous voir avec des lésions beaucoup plus aiguës (cf figure), sous forme de lésions bulleuses multiples, liées à l'utilisation, le jour même d'un produit de nettoyage à base d'hydroxyde de sodium. S'agit-il d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle ? Justifiez votre réponse. Rédigez le certificat que vous remettez à la patiente.



4- La patiente vous indique qu'elle a peur d'être licenciée si une déclaration est faite auprès de son employeur. Que lui répondez-vous ?

**ÉPREUVE RÉDACTIONNELLE DE MÉDECINE DU TRAVAIL**

## QUESTION N° 2 :

**ÉNONCÉ :** Un homme de 30 ans, tabagique (un paquet de cigarettes par jour), est employé d'une entreprise du bâtiment. Ce jour, il a été chargé de nettoyer des locaux peu aérés et fermés avec un nettoyeur haute pression fonctionnant avec un moteur thermique à essence. Il est amené aux urgences en raison de l'apparition brutale, le matin, 2 heures après le début de son travail, de plusieurs symptômes : une asthénie intense avec un état de somnolence, des céphalées, vertiges, nausées, et des troubles visuels. Il n'a pas d'antécédent, ne prend aucun traitement. L'examen clinique neurologique et général est normal, la pression artérielle est à 13/8.

- 1- Quelle est votre hypothèse diagnostique principale ? Justifiez votre réponse
- 2- Quels examens complémentaires demandez-vous en urgence pour confirmer ce diagnostic et évaluer sa gravité ?
- 3- Donnez une idée des valeurs normales des principaux dosages paraissant nécessaires. Quels éléments peuvent modifier les résultats de ces dosages ? Explicitiez votre réponse.
- 4- Quel traitement d'urgence instituez-vous avant même d'avoir les résultats des examens complémentaires et selon quelles modalités ?
- 5- S'agit-il d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle ? Justifiez votre réponse.
- 6- Dans l'hypothèse d'une poursuite de l'activité sans prise en charge thérapeutique, citez les principales complications qui auraient pu survenir.

**CADRE DE RÉPONSE**

Toute information portée par le candidat en dehors du cadre de réponse ne sera pas prise en compte

## ÉPREUVE RÉDACTIONNELLE DE MÉDECINE DU TRAVAIL

### QUESTION N° 3 :

**ÉNONCÉ :** Mme A, 53 ans, est employée en qualité de professeure des écoles dans une école maternelle privée depuis 1974. Depuis 1 an, elle présente un tableau de sciatique gauche ayant entraîné plusieurs arrêts de travail. Devant l'aggravation de la symptomatologie clinique malgré un traitement adapté, un scanner a été pratiqué qui a montré une volumineuse hernie discale L4-L5 comprimant la racine L5 à son émergence gauche. Cette patiente a bénéficié d'un traitement chirurgical il y a 3 mois et elle n'a pas encore repris son activité professionnelle mais va beaucoup mieux. Elle n'a plus de douleur, et son examen clinique est normal. Elle vous explique avoir des contraintes professionnelles fortes et répétées, comme se pencher en avant sur les tables basses des élèves de grande section pour gommer, aider à écrire, montrer, tenir des ciseaux, parfois pour lacer les chaussures et décrit également des mouvements fréquents de rotation du tronc notamment pour écrire au tableau ou montrer les lettres aux enfants.

Vous disposez du tableau 98 du Régime Général de la Sécurité Sociale

**RÉGIME GÉNÉRAL Tableau 98** Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Désignation de la maladie	Délai de prise en charge	Liste limitative de travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante. Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.	6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans).	Travaux de manutention manuelle habituelle de charges lourdes effectués : - dans le fret routier, maritime, ferroviaire, aérien ; - dans le bâtiment, le gros œuvre, les travaux publics ; - dans les mines et carrières ; - dans le ramassage d'ordures ménagères et de déchets industriels ; - dans le déménagement, les garde-meubles ; - dans les abattoirs et les entreprises d'équarrissage ; - dans le chargement et le déchargement en cours de fabrication, dans la livraison, y compris pour le compte d'autrui, le stockage et la répartition des produits industriels et alimentaires, agricoles et forestiers ; - dans le cadre des soins médicaux et paramédicaux incluant la manutention de personnes ; - dans le cadre du brancardage et du transport des malades ; - dans les travaux funéraires.

1- Vous êtes son médecin traitant et elle vous interroge sur la possibilité de reconnaissance de sa maladie au titre d'une maladie professionnelle. Que lui répondez-vous ? Justifiez votre réponse.

2- Pour la reprise du travail, pouvez-vous et comment prendre contact avec la directrice de l'école, les collègues, l'inspection d'académie, le médecin du travail ?

3- Qui peut solliciter un rendez-vous ou organiser une consultation auprès du médecin du travail pendant un arrêt de travail ?

4- Si cette dame travaillait comme aide-soignante dans un centre hospitalier public, avec le statut de fonctionnaire, sa maladie pourrait-elle être reconnue comme maladie professionnelle ? Pourquoi ? Quelles sont les principales différences entre le régime général de sécurité sociale (principalement pour les salariés du secteur privé) et le régime de la fonction publique (pour les fonctionnaires) concernant la déclaration et la reconnaissance en maladie professionnelle ?

5- Dans l'hypothèse d'une déclaration de maladie professionnelle, qui doit faire la déclaration et auprès de quel organisme ? Qui peut rédiger le certificat médical initial ?

**ÉPREUVE RÉDACTIONNELLE DE MÉDECINE DU TRAVAIL**

QUESTION N° 4 :

**ÉNONCÉ** : Diagnostic d'une bronchopneumopathie chronique obstructive d'origine professionnelle.**CADRE DE RÉPONSE**

Toute information portée par le candidat en dehors du cadre  
de réponse ne sera pas prise en compte